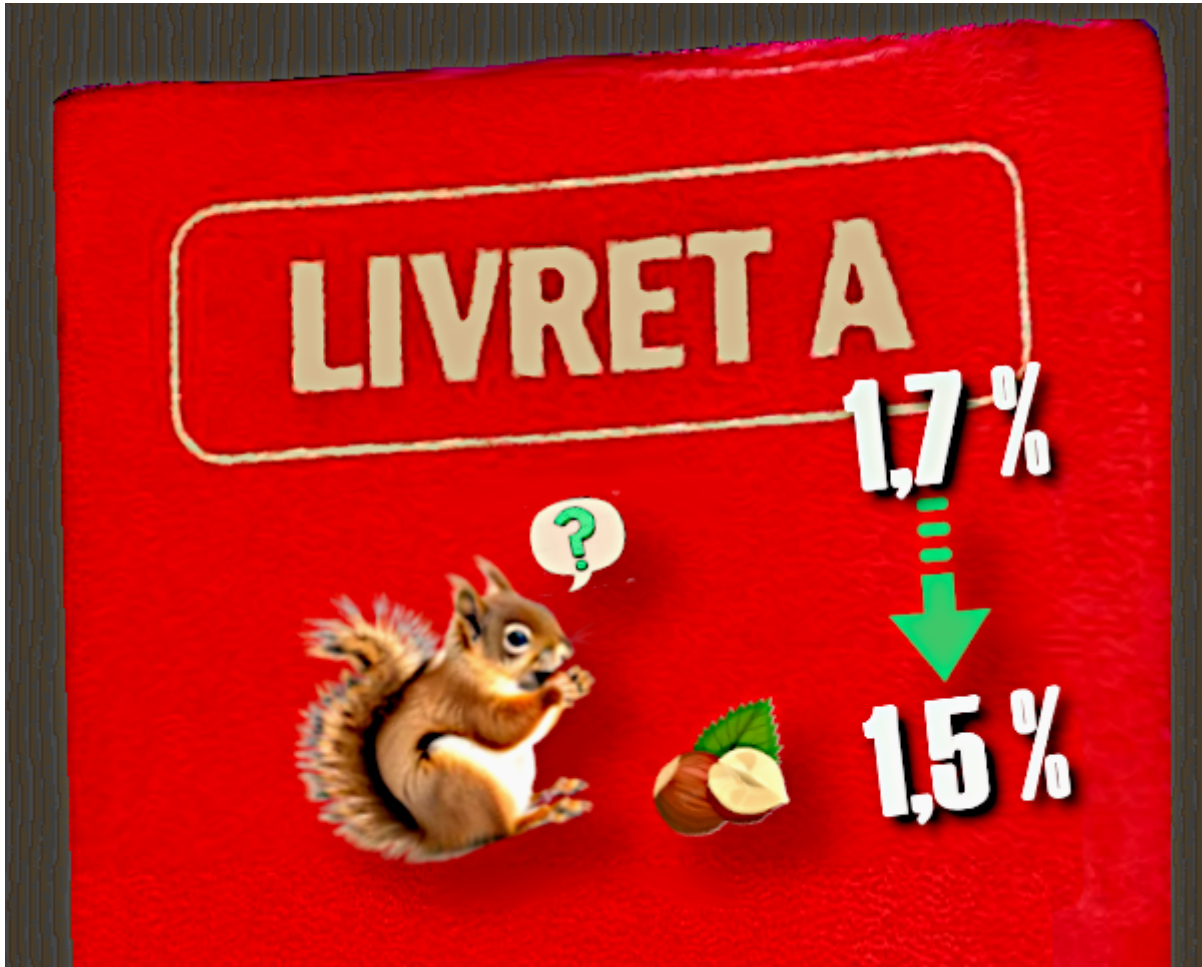


Livret A : la double peine pour les petits épargnants et les locataires

samedi 17 janvier 2026



COMMUNIQUE DE PRESSE

05/09/2024

L'annonce par le gouvernement de la baisse du taux du Livret A à 1,5 % au 1er février marque un nouveau recul de la rémunération de l'épargne populaire. En un an, ce taux aura été divisé par deux, atteignant son plus bas niveau depuis près de quatre ans.

Le Livret A n'est pas un produit financier comme les autres. Il est l'outil d'épargne de millions de ménages modestes, souvent contraints de mettre de côté par précaution, tout en étant les premières victimes de la hausse des loyers, des charges et de la précarité énergétique.

L'épargne populaire doit être protégée, et non servir de variable d'ajustement budgétaire.

Si cette baisse du taux est présentée comme une bonne nouvelle pour le financement du logement social et des collectivités locales, elle ne saurait se faire au détriment des épargnants et sans contrepartie concrète au bénéfice des locataires.

Pendant des années, la hausse du taux du Livret A a servi de prétexte à l'augmentation des loyers combinée au gel des APL. Aujourd'hui, la logique doit s'inverser.

La baisse du taux du Livret A doit se traduire par une baisse des loyers.

La CNL interpelle une nouvelle fois Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, ainsi que l'ensemble des bailleurs sociaux : Pour que la promesse républicaine ne reste pas à l'état de promesse, il est impératif que cette décision profite directement et immédiatement aux locataires.

Alors que les impayés explosent et que des milliers de ménages sont contraints de choisir entre se loger, se nourrir ou se chauffer, l'heure n'est plus aux discours mais aux actes.

La baisse du Livret A ne peut pas être une bonne nouvelle pour les seuls équilibres financiers. Elle doit devenir une bouffée d'oxygène pour les locataires.

La balle est dans le camp des bailleurs. Les locataires attendent des actes.

Dans ce contexte de crise sociale majeure, la CNL réaffirme ses exigences :

- Gel des loyers,
- Moratoire sur les charges,
- Augmentation des APL
- Suppression de la RLS et réengagement de l'État pour que la justice sociale et solidarité soient effective dans le logement social.

Montreuil, le 16 janvier 2025

